

Jean-Baptiste André Godin à L. Toinon et Cie, 18 juillet 1871

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 3 p. (56r, 57r, 58v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à L. Toinon et Cie, 18 juillet 1871, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52598>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juillet 1871](#)

Lieu de rédaction 22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Toinon \(L.\) et Cie](#)

Lieu de destination 80, rue de Paris, Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de 20 exemplaires de *Solutions sociales*. Sur le brochage de l'édition in-18° et la vente de l'ouvrage. Godin réclame la facture de Toinon et Cie.

Notes Lieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin à monsieur Loisy, 18 juillet 1871 (FG 16 (4), folio 51r).

Mots-clés

[Imprimerie](#), [Livres](#)

Lieux cités [Saint-Germain-en-Laye \(Yvelines\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

Versailles le 18 Juillet 71

Messieurs Cochin et C°.

J'ai reçu aujourd'hui le volume
de mon livre. Je suis, comme
vous le dites, aussi d'avis qu'il
faut bien de s'occuper du brochage
des 10-18, mais dans une mo-
deration je vous prie de
m'envoyer un premier volume
d'essai, avec la couverture, suf-
fisante le pris en blanc. Je
crois qu'il n'y aurait aucun
inconvénient à en brocher une
centaine de volumes de cette façon
si le premier me convient. Je
vous ferai le pris à part
au pris du volume ensuite,
avant de faire le tirage de
toutes les couvertures.

Je voudrais déjà que tous les exemplaires de mon livre soient vendus, je ne l'ai fait que dans ce but, c'est vous dire que je ne puis trouver mauvais que vous en placiez, si vous avez des amateurs, et que vous en mettiez même dans les librairies de St Germain si vous jugez à propos de le faire. Mais il y a là des dérangements que je n'aurais pas réclamer de vous, puisque cela enlève des soins et des écritures dont vous pourrez vous dispenser.

Je vous rappelle que je vous ai demandé ma facture générale

car je désire me rendre
compte de mes dépenses.

Agreez, je vous prie,
mes sentiments distingués.

Léon J.